

**Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et au budget  
intégrant l'égalité dans la politique de la ville, le 12 ou le 13  
novembre 2020, en visio-conférence**

**(/rencontre/sensibilisation-legalite-femmes-hommes-et-au-  
budget-integrant-legalite-dans-la-politique)**



Chapo

Labo Cités, en partenariat avec la DRDJSCS (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et la DRDFE Auvergne-Rhône-Alpes (Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité), a proposé, à l'automne 2020, une journée de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et au budget intégrant l'égalité dans la politique de la ville, dupliquée en deux dates et en visio-conférence.

**Session 1 : jeudi 12 novembre 2020**

**OU**

**Session 2 : vendredi 13 novembre 2020**

## Contexte

L'article 1er de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose à l'État et aux collectivités territoriales la mise en œuvre d'une « politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée », c'est-à-dire en interrogeant, de manière préventive et transversale, tout au long du processus d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les politiques publiques pourraient avoir sur l'un ou l'autre sexe.

L'article 1er-I-10 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que la politique de la ville concourt à l'égalité entre les femmes et les hommes. À ce titre, l'égalité entre les femmes et les hommes est déjà un axe transversal des contrats de ville. Les actions qui s'y rapportent doivent être intégrées dans les trois piliers : cohésion sociale, renouvellement urbain et cadre de vie, emploi et développement économique.

Par son instruction du 7 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'intervention de la politique de la ville, l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) a initié une nouvelle étape dans l'instauration d'une démarche intégrée, en prévoyant l'expérimentation de la mise en place d'un budget intégrant l'égalité (BIE) dans la programmation des crédits du Programme 147, dès l'exercice 2020. La note technique du 7 août 2019 en précise les modalités de mise en œuvre.

## Objectifs de la rencontre

- Sensibiliser au cadre réglementaire relatif à l'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville et à la démarche de budget intégrant l'égalité
- Offrir un espace d'échanges
- S'emparer du sujet pour mettre en place un plan d'actions dans sa structure ou sa collectivité
- Recenser les besoins pour un éventuel accompagnement local en 2021

## Public

- Agent.e.s des collectivités locales (politique de la ville, ressources humaines, égalité...) amené.e.s à instruire les dossiers de subvention

- Opérateurs.rices du contrat de ville (collectivités, associations) amené.e.s à déposer une demande de subvention

## Formatrice

Claudy Vouhé, cheffe de projet chez L'Être Égale et co-fondatrice du réseau Genre en Action.

*Journées organisées en partenariat avec*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*E Auvergne-Rhône-Alpes*